



ANNONCE DE L'AYANT-DROIT ÉCONOMIQUE D' ACTIONS (Art. 697j CO)¹

Le soussigné déclare avoir acquis, seul ou de concert avec un tiers, des actions de Télé-Thyon SA et détenir, suite à cette acquisition, 25% ou plus du capital-actions ou des voix de la société.

Actionnaire :

Raison sociale :

Siège social:

.....

.....

Ayant-droit économique :

Prénom et nom / raison sociale :

Adresse / siège social:

.....

.....

L'actionnaire est tenu de communiquer à la société toute modification du prénom, nom / raison sociale ou adresse de l'ayant-droit économique.

¹ Cette obligation d'annonce existe parallèlement, et en sus, de l'obligation d'annoncer l'acquisition d'actions au porteur.



À cocher et remplir :

Actions au porteur détenues :

- ❖ Nombre d'actions au porteur:
.....
- ❖ Date d'acquisition des actions :
.....
- ❖ Type d'actions (fondatrices ou ordinaires) :
- ❖ Valeur nominale :
- ❖ Numéros des certificats d'actions :
.....
.....
.....

Actions nominatives détenues :

- ❖ Nombre d'actions nominatives :
.....
- ❖ Date d'acquisition des actions :
.....
- ❖ Valeur nominale :
- ❖ Numéros des certificats d'actions :
.....
.....
.....

Nom de l'actionnaire et date :

Signature :